

**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 TERRASSES, ÉTALAGES, MACHINES SUR RUE**

Cette demande, avec l'ensemble des pièces du dossier, doit être adressée au Pôle Solidarité, emploi et vie économique, 1 mois avant la date souhaitée d'installation à l'adresse suivante :

Mairie de Feyzin – Pôle Solidarité, emploi et vie économique – 18, rue de la Mairie – BP 46 – 69552

FEYZIN CEDEX

ou par mail à l'adresse

commerces@ville-feyzin.fr

Nom de l'établissement :

Activité autorisée dans le cadre du bail commercial :

Adresse :

 E-mail :

Gérant ou exploitant

 E-mail :

• **Installation d'une terrasse :**

- Jours et horaires d'ouverture de la terrasse
- Période d'installation : du...../...../..... au...../...../.....
- Descriptif du matériel (tableau à compléter) :

	Nombre	Couleur	Matériaux	Dimensions
Tables				
Chaises				
Parasols				
Jardinières				

Les terrasses ancrées et/ou couvertes nécessitent des autorisations spéciales de la part du service Urbanisme de la Ville de Feyzin et des services de la Métropole de Lyon.

• **Installation d'un étalage devant le commerce :**

- Jours et horaires d'ouverture du commerce:
- Période d'installation : du...../...../..... au...../...../.....
- Longueur : Largeur.....

• **Installation d'une machine sur rue :**

- Type d'équipement.....
- Jours et horaires d'ouverture du commerce:
-
- Période d'installation : du...../...../..... au...../...../.....
- Longueur : Largeur.....

Pièces à joindre pour l'instruction du dossier :

- Une photo du mobilier ou du type d'installation prévus
- Une photo de l'emplacement où vous souhaitez installer l'équipement
- La copie du certificat d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- La copie d'attestation d'Assurance Responsabilité Civile professionnelle en cours de validité
- La copie du bail commercial
- La copie de la licence débits de boisson, restaurant et du permis d'exploitation et d'hygiène, pour les personnes devant en posséder

Rappel des principales règles à connaître :

- Il est indispensable de faciliter l'accès à la circulation des véhicules de secours, laisser libre l'accès des immeubles, maintenir et sécuriser en permanence le cheminement des piétons, laisser un passage libre de tout obstacle de 1,40 mètres
- L'occupant procédera à des nettoyages très réguliers de l'espace public
- L'occupant veillera à préserver la tranquillité des habitants
- L'autorisation sera donnée à titre précaire et pourra être modifiée au cas où l'administration le jugerait utile pour un motif d'intérêt général
- L'autorisation est délivrée à titre personnel, à une personne physique ou morale, elle n'est ni transmissible, ni cessible

Tarification applicable (décision n°0 DC .2023.111 du 29 août 2023)

- Terrasse : 15€/mois
- Etals et Machine sur rue : 20€/an

ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur.....agissant en tant que auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, et à régler les redevances d'occupation du domaine public correspondantes.

Le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

L'autorisation, si elle est accordée, vous sera notifiée par arrêté municipal